



Conseil municipal du 09 octobre 2023

**Délibération n°72-23**

Objet : Demande de subvention pour les dispositifs de sécurisation des abords des écoles – Région AURA 2023

*Date de convocation : 03/10/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élue : Anne-Laurence OLTRA*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocélyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Pascale DANIEL a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Loïc BIOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 25

**Votants :** 29

**I. LE CONTEXTE**

Dans le cadre du projet municipal de sécurité publique, la commune poursuit la réalisation d'investissements pour répondre aux objectifs d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité pour tous.

L'implantation de nouvelles caméras est prévue à l'angle de l'avenue de Verdun et du chemin du Stade. Le déploiement est estimé à hauteur de 30 000 € HT (génie civil, fibre optique, équipements).

En 2023, il est prévu de déployer trois nouvelles caméras aux abords des établissements scolaires en complémentarité des caméras déjà déployées.

L'acquisition de matériel de sécurité de type barrière anti-véhicule bélier pour répondre aux attentes des plans Vigipirate fait l'objet d'investissements de la part de la commune à hauteur de 10 000 € HT.

**II. LA PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Il convient à présent de formaliser une demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour la prise en charge des frais inhérents à ces dispositifs à hauteur de 60% de ce montant.

### III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Sébastien PONCET,

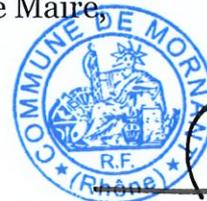
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés, avec 4 voix contre :

- DE **SOLLICITER** la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention au taux maximum de 60% en vue de la réalisation de ce projet pour l'acquisition de nouvelles caméras et le mobilier (barrières de sécurité anti-bélier) ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 09 octobre 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER